Craponne
entre ville
et campagne

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers présents	24
Nombre de Conseillers votants	29

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 4 janvier 2016 à 19h30 en Mairie

Commune de Craponne, Département du Rhône, Métropole de Lyon	
Séance du Conseil Municipal	04.01.2016
Date de convocation du Conseil Municipal	23.12.2015
Date d'affichage	04.01.2016
Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers présents	22
Nombre de Conseillers votants	28

PRESENTS : A. GALLIANO - F. PASTRÉ - E. PIGAT - F. LAMBOLEZ – F.X. COMBASSON – E. MORILLON - J. CHAMPION – G. THOMARON - E. DAUFFER - M. MONGE - P. BERNARD - M. BELOTTI - C. RUAT – C. HIRTZBERGER - D. PLUVY – L. CAPPEAU - F. PELORCE – D. MAZZOCUT - A. KHALADI – V. HARTMANN - P. VALLON – S. ROBIER

EXCUSES : E. CAYROL (pouvoir à F. PASTRÉ) – P. LACROIX (pouvoir à C. RUAT) – S. CHADIER (pouvoir à E. PIGAT) – H. GUINAMARD (pouvoir à J. CHAMPION) - M. PONCHON (pouvoir à G. THOMARON) – D. FRANCO (pouvoir à P VALLON)

ABSENTS : M.A. CHAPON

Mmes PELORCE et VALLON, M. CHAMPION ont été désignés secrétaires de séance.

****

Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

Désignation des secrétaires de séance

MM. PELORCE, VALLON et M CHAMPION sont désignés secrétaires de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2015

Le compte rendu de la séance du 17 décembre 2015 est adopté à l'unanimité

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales : « Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu en Conseil municipal sur les orientations générales du budget « de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés », dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ».

Le Conseil municipal est donc, à nouveau, invité, comme chaque année, à tenir son débat d'orientations budgétaires (DOB), et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif. Bien que la tenue d'un tel débat soit prescrite par la loi, ce dernier n'est pas sanctionné par un vote mais seulement soumis à une délibération qui atteste de sa tenue effective.

C'est l'occasion pour les membres du Conseil municipal d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la commune et de sa stratégie financière et fiscale.

La présentation des orientations générales du budget de l'exercice 2016 est précédée d'une note de conjoncture définissant les perspectives économiques et financières au plan mondial et national.

Pour compléter le rapport, une note de conjoncture et un CA provisoire ont été adressée par mail. La note contient les différents éléments préalables au débat d'orientations budgétaires.

Monsieur le Maire adresse ses meilleurs vœux de santé, de sérénité et de paix. Il souhaite que tous les projets chers aux élus se réalisent en 2016. Concernant la mairie, l'année s'annonce chargée, à la fois pour les DSP qui seront relancées mais aussi pour les différents chantiers, de la mise en place des horodateurs, à la finition de l'école de la Gatolière, la mise aux normes de Soupault et le lancement de la 2ème phase d'Olympie.

Monsieur le Maire rappelle l'interrelation étroite entre l'économie et la géopolitique et pointe la double guerre actuelle : guerre intestine au sein de l'islam entre sunnites et chiites et attaque contre les valeurs occidentales. La situation économique ne s'annonce pas mieux, la croissance mondiale plafonnant à 3%, les pays anglo-saxons s'en sortant mieux. L'Europe est en difficulté, les pays émergeants sont chahutés, par exemple la chine qui n'atteindra pas les 7% de croissance cette année alors que cette dernière permet de maintenir le régime actuel. Ce mastodonte représente un danger économique majeur. Le Brésil se trouve dans une situation très délicate actuellement alors que la Russie souffre de la chute du prix du baril de pétrole et des sanctions occidentales (ce qui explique ses projets expansionnistes). Enfin, le Moyen-Orient est très fragilisé par la chute du pétrole tandis que le Japon souffre toujours de stagflation qui menace aussi la France aujourd'hui.
Dans ce contexte, Craponne s'en sort bien mais au prix d'économies qui permettent de préparer l'avenir. On veut laisser une situation saine pour le prochain mandat, il s'agit donc d'avoir une vision à 10 ans.

Mme Pigat présente le power point suivant :

Contexte général des communes

Une dégradation de l'épargne brute prononcée en 2014 :

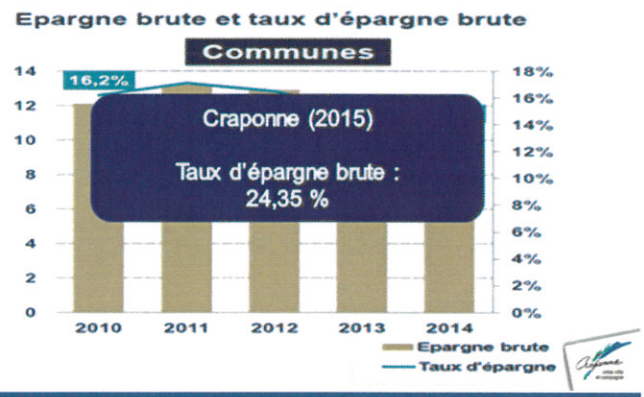

Contexte général des communes

Un ralentissement marqué de l'évolution des recettes de fonctionnement :

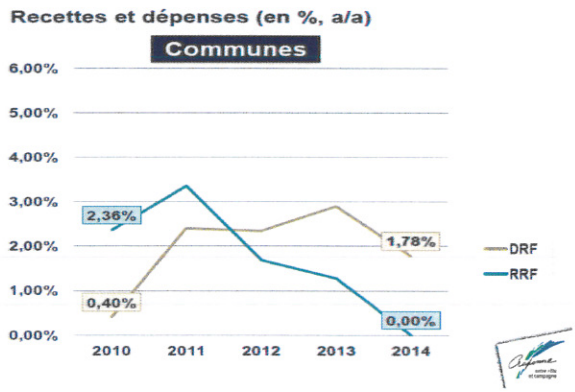

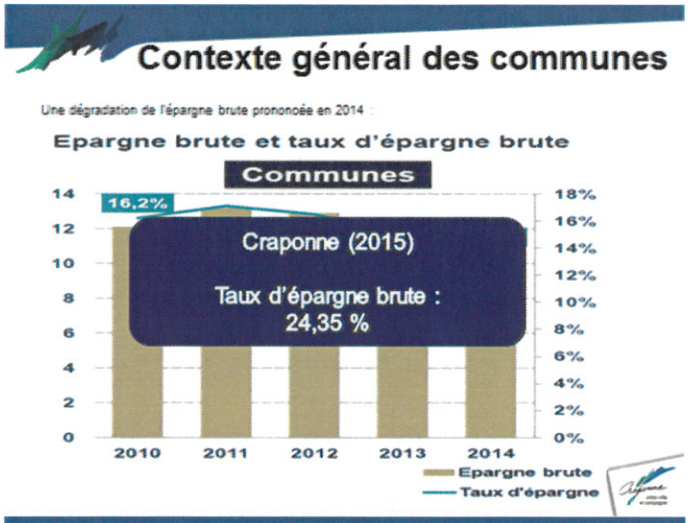

M le Maire indique que la Métropole est à 7 ans

Contexte général des communes

Baisse de l'investissement : conséquence du cycle électoral ?

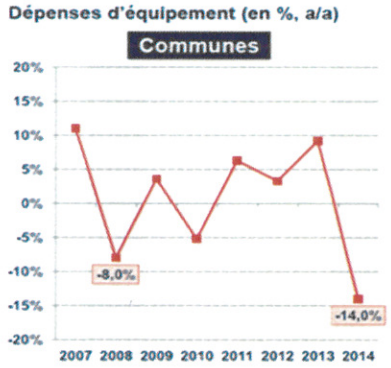

Mais des tensions à l'horizon :

Rappel :

	2015	2016	2017
Rappel du montant de la participation au redressement des comptes publics n-1 (1)	1,50	5,17	8,84
Montant supporté par le bloc communal en n-1 (2)	0,84	2,90	4,95
Réduction globale toutes collectivités selon les hypothèses par année à compter de 2015 (3)	3,67	3,67	3,67
Part à supporter par le bloc communal (4)	56%	56%	56%
Montant cumulé de la baisse des dotations (5)= (3) x (4)	2,07	2,07	2,07
Total montant à prendre en charge en n (6)=(2)+(5)	2,90	4,95	7,01
Rapport du montant acquitté en n par rapport au prélèvement supporté en 2014 (7)=(6)/0,84	3,45	5,89	8,34

Réduction de 11 Mds€ de la DGF entre 2015 et 2017

Réduction de 6,2 Mds€ de la DGF entre 2015 et 2017 pour le bloc communal

Mais des tensions à l'horizon :

Reforme de la Dotation Globale de Fonctionnement : Un nouveau mode de calcul

Architecture de la dotation forfaitaire des communes

2014	2015	2016
Dotation de base	Dotation forfaitaire N-1	Dotation de base
Dotation de superficie		
Dotation parcs naturels et marins		Dotation charges de ruralité
Dotation de compensation	Variation de la population N-1 /N	Dotation charges de centralité
Complément de garantie		
Ecrêtement du CG selon pf/hab	Ecrêtement max. 3% de DF N- 1 selon pf/hab.	
Minoration selon RRF N-2		

Source Rapport mission DGF

Mais des tensions à l'horizon :

Dotation de base selon la taille de la commune avant et après PLF 2016

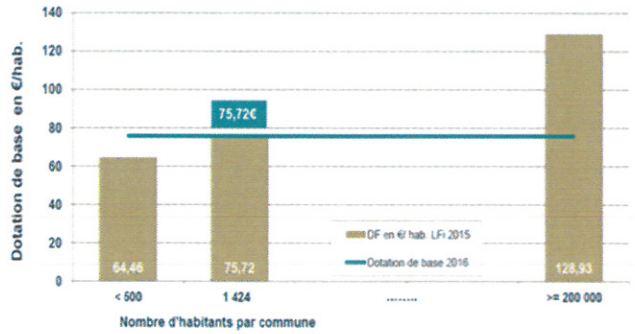

Sources Note d'information du 20 mai 2014 et PLF 2016

Mais des tensions à l'horizon :

2-2 Reforme de la Dotation Globale de Fonctionnement : poids plus important de la péréquation horizontale sur les communes car l'Etat a abondé les dotations grâce à :

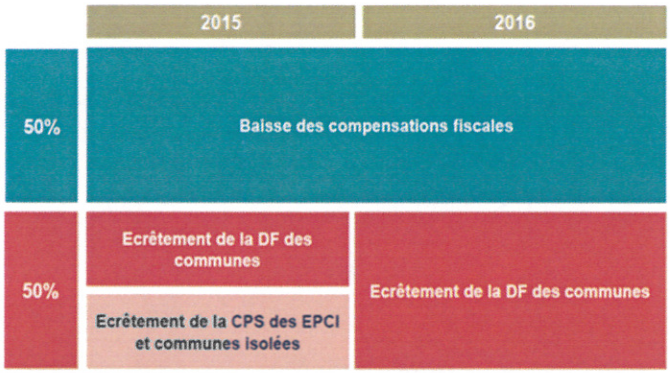

Mais des tensions à l'horizon :

FPIC : indexation (+28% entre 2015 et 2016, avec un report de l'objectif de 2 % des recettes fiscales en 2017)

FPIC : volume en Mds€ et taux de croissance en %

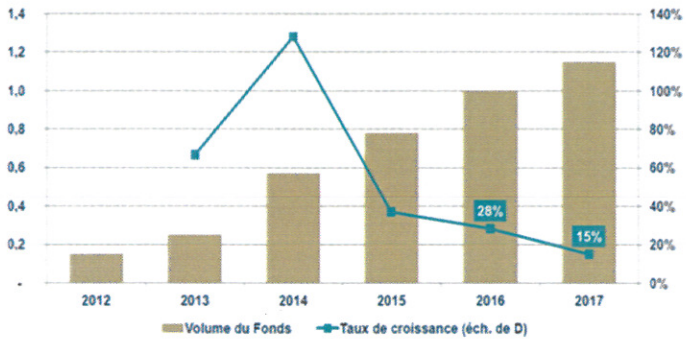

Mais des tensions à l'horizon :

Revalorisation des bases fiscales

Inflation française prévue au PLF et coefficient de revalorisation des bases

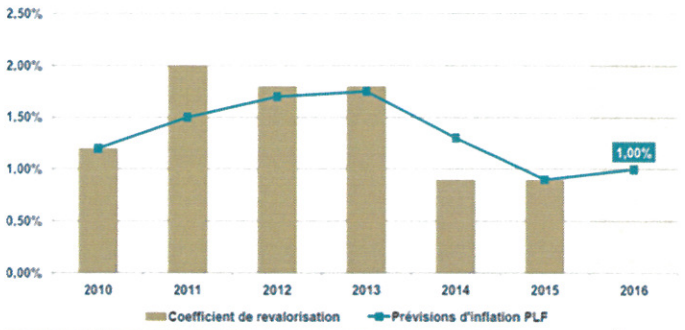

Des notes positives :

Soutien à l'investissement du bloc communal 1 Milliard d'euros pour des projets ciblés

	Enveloppe de 500M€	Enveloppe de 300M€	Abondement DETR reconduit pour 200M€
Eligibilité	Communes et EPCI à fiscalité propre	Communes de moins de 50 000 hab. (ou EPCI si compétence transférée)	Communes et EPCI à FP situés en milieu rural
Quoi ?	Rénovation thermique, transition énergétique, énergies renouvelables, mise aux normes d'équipements publics, équipements rendus nécessaires en faveur de la hausse du nombre d'habitants	Projet global de développement d'un territoire	DETR maintenue à 816M€ Projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics
Attribution	Par le représentant de l'Etat dans la région suite au dépôt de dossier		

Des notes positives :

CNFPT : Abaissement du taux de cotisation 1% à 0,90%

Reconduction pour 2016 du fonds d'amorçage pour les rythmes scolaires

FCTVA : Enveloppe frais entretien de bâtiments

Situation saine

Diagnostic financier de Craponne réalisé par l'association « Contribuables associés » :

Situation saine

Evolution des recettes + recettes par chapitre :

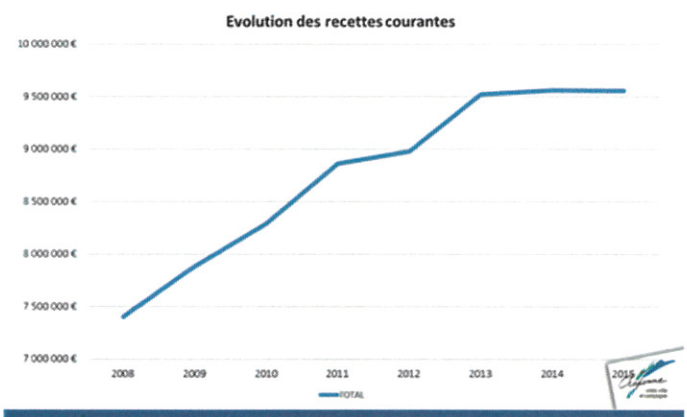

Situation saine

Evolution des recettes + recettes par chapitre :

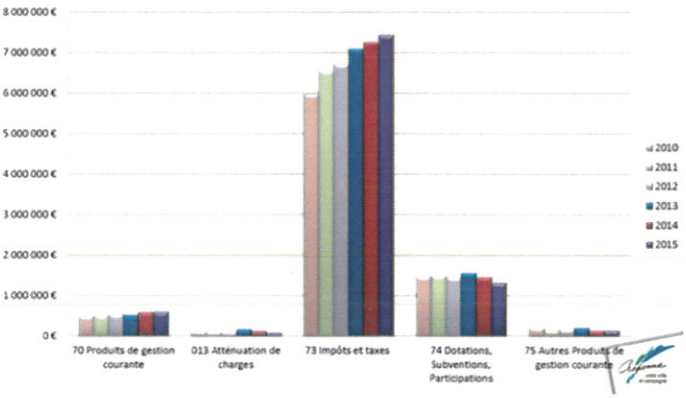

Perspectives à court et moyen terme

Réforme de la dotation globale de fonctionnement appliqué à Craponne

Situation saine

Evolution des dépenses :

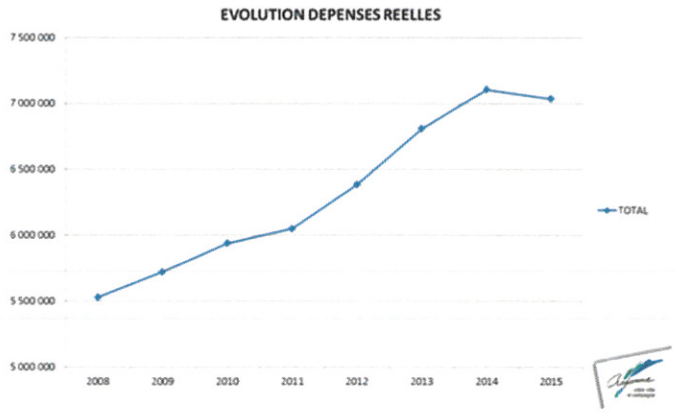

Situation saine

Evolution des dépenses :

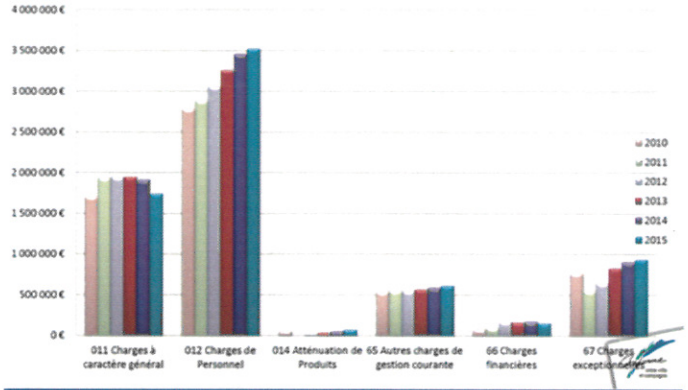

Situation saine

Evolution des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement :

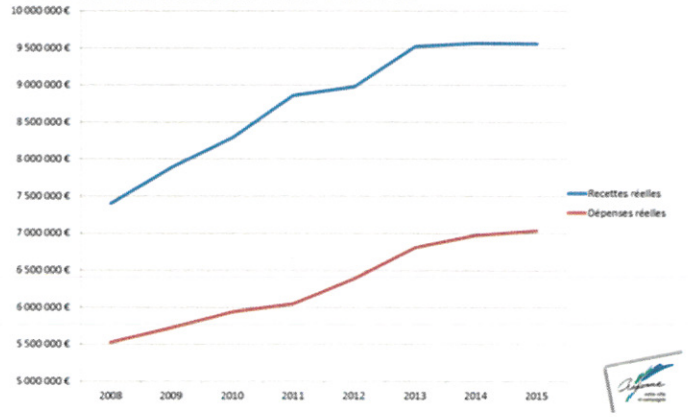

Situation saine

Evolution de l'épargne communale

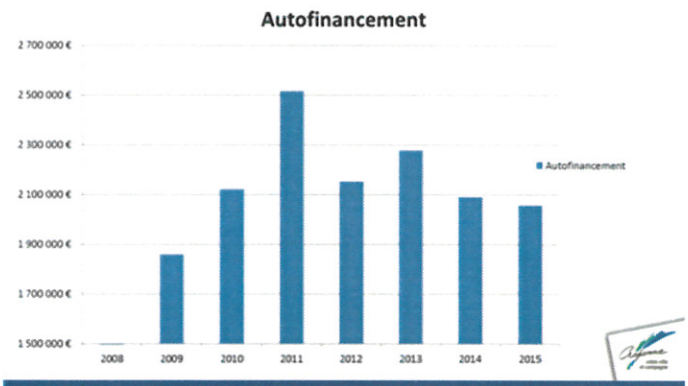

Situation saine

Ratio de désendettement :

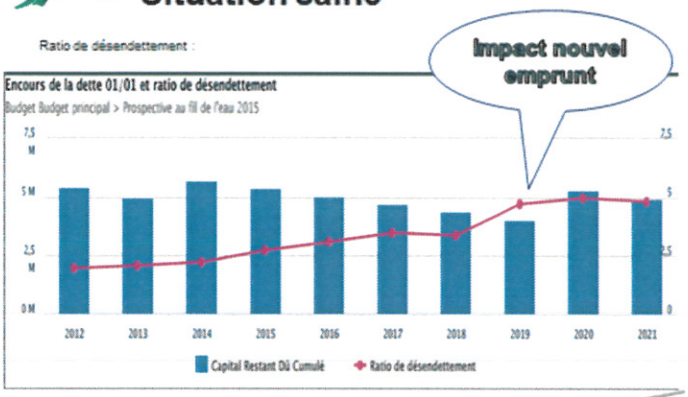

Principaux projets 2016

- ❑ Livraison du Restaurant Gatolière
- ❑ Lancement Soupault
- ❑ Enveloppe des 500 000 € annuelle
- ❑ Mise en accessibilité
- ❑ Subvention logements sociaux
- ❑ Début des études pour la seconde phase d'Olympie
- ❑ Renouvellement et modernisation du parc informatique

Mme Pelorce fait la déclaration suivante :

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints et Conseillers Municipaux, chers Collègues.

Tout d'abord, nous voulons vous remercier Monsieur le Maire pour avoir accepté de reporter le Débat d'Orientation Budgétaire, ce qui nous a permis d'avoir un rapport de synthèse prenant en compte, certaines orientations communales.

Concernant les recettes de fonctionnement

Certes, la contribution au redressement des comptes publics va impacter à nouveau en 2016 nos recettes de fonctionnement et nous le regrettons vivement. Vous annoncé aujourd'hui que la baisse des dotations de l'Etat nous prive d' 2,4 millions d'euros (l'an dernier vous nous aviez annoncé 1,2 millions d'euros) en cumulé sur les 4 années impactées, ce qui représente, sur cette durée, environ 6% du budget de fonctionnement de notre commune.

- Toutefois, il est à noter que l'augmentation de 1% de la valeur locative aura un impact direct et non négligeable sur nos recettes fiscales qui représentent 72% des recettes de fonctionnement.
- La reconduction du fonds de soutien de l'Etat aux rythmes scolaires et la mise en place des Projet Educatifs de territoires (PEDT) permettant d'obtenir une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales, réduira le cout des temps d'activités périscolaires (TAP).
- La réforme de la dotation globale de fonctionnement a un effet positif pour Craponne qui devrait bénéficier, en 2016 d'une réévaluation de 2% de la Dotation Globale de Fonctionnement « brute » par rapport à 2015, hors Contribution de Redressement des comptes Publics.
- Enfin, le remboursement par l'Etat de la TVA aux collectivités territoriales va s'appliquer aux travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments anciens, ce qui pourra permettre l'allégement de certains coûts.

Compte tenu de ces évolutions et pour avoir une meilleure vision des finances locales, nous aurions apprécié de trouver dans les documents de préparation du DOB 2016 les prévisions en termes de dotations de l'Etat, de subventions, de recettes fiscales, de droit de mutation. Nous avons donc fait sans.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, la question des économies s'était déjà posée, dès le début du précédent mandat et les chapitres 11 et 12 avaient été impactés.

- Peut-on encore réduire le chapitre 11 qui concerne les charges courantes ? Nous pouvons peut être encore agir sur la consommation d'énergie, mais comme vous le dîtes, pour une réelle efficacité, cela demanderait des travaux d'isolation thermique très coûteux. L'isolation de la salle des enfants de Craponne qui n'apparaissait pas dans le PPI, devrait être une source d'économie non négligeable. D'autres projets de ce type sont-ils à l'ordre du jour pour d'autres équipements ? Les autres lignes de ce chapitre ont déjà été étudiées et revues à la baisse (contrat de maintenance, d'assurance etc.), il ne semble plus possible de réduire ces dépenses, sinon à la marge. D'autre part, la croissance de la population crée des besoins nouveaux que nous ne pouvons ignorer (scolaire, sécurité, petite enfance, coût d'utilisation des équipements, animation de la commune…) qui devraient, à prestations équivalentes, plutôt entraîner une augmentation des dépenses que des diminutions.
- Concernant le Chapitre 12, personnel : la lecture des Comptes Administratif des quatre dernières années 2012, 2013, 2014, 2015 montre une certaine stabilité des coûts du personnel. Envisager une diminution des dépenses paraît à ce jour, peu opportune. S'il est prévu de renforcer la sécurité, de répondre aux besoins de la population nouvelle, ce sont plutôt des dépenses supplémentaires à prévoir. L'optimisation des effectifs ne doit pas se faire au détriment des craponnois, point sur lequel nous sommes en accord avec vous, Monsieur le Maire puisque vous écrivez dans votre plan de mandat: « les effectifs continueront à être maîtrisés tout en s'adaptant aux besoins des craponnois et tout en poursuivant la valorisation de la convivialité et le renforcement de la solidarité par le maintien de la qualité et de la diversité des services à la population ».
- Autre source d'économie annoncée : la révision des critères d'attribution des subventions aux associations. Pour une réelle amélioration, ils devront être transparents et lisibles pour tous. Mais n'oublions pas que les associations jouent un rôle très important dans l'animation de la commune et ne les décourageons pas par des réductions de subvention si tel est l'objectif de la révision des critères d'attribution.

Aujourd'hui, il apparaît clairement qu'une nouvelle baisse des dépenses de fonctionnement causera aux Craponnois-es, des désagréments déjà sensibles, aujourd'hui, en particulier dans les écoles et dans les associations qui ont connu des baisses de subventions.

Nos propositions concernant le budget de fonctionnement

Compte tenu de l'augmentation de la population, des dépenses supplémentaires restent à prévoir.

- Dans les écoles. Les travaux réalisés dans les écoles marquent un grand pas et nous, reconnaissons les efforts effectués depuis le début de ce mandat. Mais, l'augmentation des effectifs scolaires entraînent des besoins collatéraux donc des coûts supplémentaires si nous souhaitons conserver le niveau de qualité existant en termes de restauration scolaire, de surveillance des garderies et des études, de budget d'investissement en petit matériel et de subventionnement des activités scolaires.
- L'organisation des ressources humaines. Mettre en place une meilleure répartition des compétences en procédant, comme vous le dîtes, à des recrutements ciblés, à l'instauration d'une certaine polyvalence des agents grâce la formation et à la mutualisation des services et des moyens est une excellente idée mais cette démarche, pour être efficace se doit, au départ, d'être accompagnée d'où un coût relativement important mais qui devrait permettre de maîtriser à terme les dépenses de personnel tout en conservant des conditions de travail optimum pour les agents sans limiter la qualité des prestations offertes aux craponnois.
- Enfin, nous souhaitons également attirer votre attention sur la mise en place d'une véritable politique de prévention de la délinquance, complémentaire à l'action de la police de proximité. Nous vous avons déjà interpellé sur ce sujet sensible. Depuis plusieurs années, nous notons, des risques de dérives chez certains jeunes : multiplication des incivilités, drogues...Pour certains, il est peut-être trop tard, pour d'autres, il est encore temps de les faire évoluer favorablement. Aussi, il est urgent de créer une structure de prévention, permettant la prise en charge de ces jeunes par des éducateurs spécialisés. C'est une des propositions du Pacte de Cohérence Métropolitain sur laquelle nous pourrons travailler. Car ce n'est pas seulement le renforcement des forces de police et de la vidéosurveillance qui permettront de résoudre ces problématiques.

Concernant les investissements, certaines réalisations sont en prendre en compte sans attendre la fin du mandat en termes d'équipements culturels, sportifs et scolaires. Nous comprenons que les leviers traditionnels de financement permettant de compenser la réduction des dotations de l'Etat restent faibles.

- La première possibilité, est l'augmentation de la fiscalité directe (taxe d'habitation, taxe foncière) mais cette solution est rejetée par l'ensemble des groupes du Conseil Municipal
- La seconde possibilité est l'augmentation des recettes d'investissement via l'emprunt. Cette solution pourrait permettre l'ajustement de l'investissement dans le respect d'un taux d'endettement raisonnable. Le taux d'endettement de Craponne est, en 2014, de 533 € / habitant (taux moyen dans les communes de référence : 958 €/ habitant) Nous avons bien compris que vous prévoyez de conserver ce taux d'endettement voire de le faire diminuer jusqu'en 2021 (cf. graphique). Aussi, nous conservons une marge de manœuvre importante compte-tenu des taux actuels d'emprunt très bas. Nous ne comprenons toujours pas pourquoi nous nous privons de cette opportunité.
- La troisième possibilité est la baisse des dépenses d'investissement dans le respect du PPI, ce qui n'est pas à l'ordre du jour puisque nous constatons que des frais importants non envisagés dans le PPI sont à l'ordre du jour de 2016, telle l'isolation de la salle des enfants de Craponne et à un moindre coût la rénovation des courts de tennis.

A noter qu'au 8 décembre 2015, ce sont plus de 2 millions d'euros qui ont été économisés sur le budget de fonctionnement. De plus, un emprunt de 1 million d'euros est prévu en fin de mandat. Il reste donc une marge de manœuvre relativement confortable. De plus, les réalisations prévues ont fortement avancé dans le respect du PPI. Seule la 2° phase du Complexe Multisports Olympie reste à budgéter puis à démarrer.

- Les travaux de la 1° phase d'extension de la Gatolière sont en voie d'achèvement et les travaux de mise aux normes d'accessibilité et thermique de l'école P. Soupault, avec projet d'extension, démarreront comme convenu en juillet 2016 et nous ne pouvons que nous en féliciter. Mais dès demain, nous devons réfléchir comment anticiper sereinement l'augmentation des effectifs scolaires sans se retrouver dans une impasse.
  Nous sommes tous d'accord pour reconnaître que la zone tampon instaurée entre Gatolière et P. Soupault ne peut être que transitoire. Nous devrons la retravailler pour effectuer les ajustements durables. Et que devient l'Ecole de Musique dans le projet de réhabilitation de l'école P. Soupault?
- Le remplacement du parc informatique n'est pas un luxe mais une nécessité. Nous en dirons de même pour l'aménagement d'un nouveau local d'archives, l'existant n'étant nullement adapté au stockage de documents.
- Aucun budget précis n'est prévu pour l'entretien ou la réhabilitation du patrimoine : aqueducs, musée de la blanchisserie ...

Pour conclure, nous constatons aujourd'hui que nous agissons dans les mêmes conditions que lors du DOB 2015 et que les solutions présentées ont peu évolué. Au regard du budget de fonctionnement, il est clair que pour maîtriser les dépenses de fonctionnement, seuls deux chapitres du budget sont imputables : le & 11 (charges à caractère général) et le &12 (charges de personnel). Or, à ce jour, franchement, nous ne voyons pas comment économiser encore sur ces deux chapitres sans altérer le fonctionnement des services municipaux et dégrader les services au public. Il faut donc trouver d'autres sources de financement et pas seulement en termes de rigueur et d'austérité pour financer les futurs investissements. Le recours à l'emprunt est une des solutions possibles sans mettre en danger les finances locales. La mise en place du Pacte de cohérence métropolitain, permettra d'envisager des formes nouvelles de collaboration entre Métropole-Commune, ou entre Communes (exercice articulé des compétences, délégations). A nous tous, élu-e-s d'analyser cette opportunité de partage des compétences avec beaucoup de sérieux et de rigueur pour en saisir les avantages. De plus, notre commune n'est pas dans le rouge en termes financiers, elle n'est pas en danger et nous devons répondre aux besoins en évolution des Craponnois qui restent nos principaux et uniques financeurs que la participation vienne de l'Etat, de la Région, de la Métropole ou de la Commune.
Gérer c'est aussi faire preuve de dynamisme, c'est aussi anticiper et engager aujourd'hui les investissements dont la ville aura besoin demain. Contrairement, au discours ambiant, notre commune est encore en capacité d'investir et il est de la compétence des élu-e-s de faire des choix pertinents. Aux élu-e-s de se montrer innovants, créatifs,...dans un esprit constructif et coopératif pour l'avenir de notre Commune…

Monsieur le Maire indique qu'un certain nombre de points seront évoqués lors du vote du budget. Il confirme que la commune dispose de réserves par rapport à d'autres collectivités. Il existe donc une marge de manœuvre. Il insiste cependant que faire des économies ne doit pas être interprétés comme au détriment des habitants. Il pense ainsi qu'il y a encore des marges de manœuvres, même si elles se réduisent.

Il indique qu'il est vraiment content que de plus en plus de dirigeants d'associations comprennent la situation de la mairie. Il cite comme exemple l'association des familles et le club de bridge qui n'ont pas demandé de subvention cette année. Sur la question de la sécurité, il a bien conscience que Craponne commence à avoir des problématiques de banlieue. Il va ainsi lancer le comité de prévention de la délinquance qui devrait permettre d'accompagner les plus jeunes.

Mme Vallon exprime la position de son groupe qui est contre le recours à l'emprunt dont les remboursements grèveraient la capacité d'investissement dans l'avenir. Elle aimerait voir lors du vote du budget primitif un réel plan d'économie, où sont vos priorités, car il n'est pas raisonnable de seulement demander à tous les services une diminution de 2,5% de leur budget. Elle demande aussi si la commune dispose d'une comptabilité analytique qui permettrait de vérifier le cout des bâtiments, notamment celui de la salle Rébuffat qui est peu loué.

Monsieur le Maire indique que tous les après-midis sont occupés par les associations ce qui ne facilite pas la location. Il rappelle que l'objectif d'économie de 2% s'applique sur l'ensemble des dépenses et non sur chaque dépense, il faut respecter les priorités.

Le conseil municipal prend acte du DOB

Prochaine réunion : 8 février 2016

La séance est levée à 20h30

Fait à Craponne, le 10 janvier 2016

Diffusion : Affichage et tous les élus

Le Maire,

MAIRIE DE CRAPONNE 69290

Alain GALLIANO